



# Commune de Chavannes-de-Bogis

## MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00  
greffe@chavannes-de-bogis.ch

### PREAVIS MUNICIPAL N° 9/21

***Demande de crédit d'étude de CHF 95'000.00 pour le projet d'étude d'agrandissement et transformation des locaux administratifs – création de deux appartements***

*Responsable du dossier : Chantal Michel, Vice-Syndic*

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

L'année dernière, la mise en place des nombreuses contraintes sanitaires liées à la pandémie de Covid 19 ont démontrés que les surfaces des locaux administratifs à disposition n'étaient pas suffisantes, ce d'autant plus qu'une troisième personne venait d'être engagée au sein de l'administration. La salle de Municipalité a été régulièrement réquisitionnée soit pour permettre au personnel de respecter la distanciation sociale, soit pour permettre aux citoyens de consulter en toute sécurité les dossiers mis à l'enquête.

#### Etat actuel

Les locaux administratifs se composent d'un open-space avec trois postes de travail, un bureau pour le syndic et la salle de Municipalité utilisée lors des séances hebdomadaires et autres réunions de la Municipalité.

La bourse communale utilise un des postes de travail une à deux fois par semaine.

La configuration des locaux ne permet pas de s'entretenir confidentiellement avec les habitants, en cas de besoin la salle de Municipalité est utilisée à cet effet.

#### Projet

Depuis quelques années déjà, la Municipalité avait dans l'idée de réaffecter les anciens locaux du feu afin de bénéficier de surfaces supplémentaires pour l'administration communale. Suite à l'étude des plans de ces locaux et plusieurs rendez-vous sur place, un bilan a été effectué :

- Seule la partie côté Jura pouvait apporter de la lumière naturelle, le fond des locaux restait borgne
- Les piliers porteurs ne pouvaient être déplacés
- Une isolation complète était nécessaire pour le sol et le plafond
- La liaison entre les locaux actuels et ceux créés était peu satisfaisante
- Le coût de la transformation était plus élevé qu'une nouvelle construction.

Au vu de ces contraintes, nous avons réfléchi à un agrandissement du bâtiment côté Jura en conservant la même hauteur de toit afin de préserver le côté esthétique de l'ensemble.

Le projet étudié prévoit \*:

- Un agrandissement des locaux administratifs de 88 m<sup>2</sup>
- Un appartement de 3,5 pièces au 1<sup>er</sup> étage (82 m<sup>2</sup>)
- Un appartement de 2,5 pièces dans les combles (58 m<sup>2</sup>)

Le crédit d'étude se compose comme suit :

Relevés / sondage / diagnostics	CHF	5'000.00
Honoraires d'architecte : <ul style="list-style-type: none"><li>• Avant-projet</li><li>• Projet de l'ouvrage</li><li>• Procédure de demande d'autorisation</li><li>• Projet d'exécution</li><li>• Plans d'appel d'offres</li><li>• Comparatif des offres et propositions d'adjudication</li></ul>	CHF	70'000.00
Honoraires géomètre / ingénieur civil / CVSE	CHF	15'000.00
Frais d'enquête / émoluments administratifs / divers	CHF	5'000.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>95'000.00</b>

\*Montant total des travaux estimé à 1'400'000 CHF

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis**

- Vu** le préavis municipal N° 9/21 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 95'000.00 pour le projet d'étude d'agrandissement et transformation des locaux administratifs – création de deux appartements
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. d'accorder à la Municipalité le crédit sollicité, soit CHF 95'000.00 pour l'étude du projet d'agrandissement et transformation des locaux administratifs – création de deux appartements
  2. d'effectuer un amortissement par le biais des réserves « constructions futures ».

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 septembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

  
**Alain BARRAUD**  
Syndic

  
**Sabrina GALASSO**  
Secrétaire communale